

## Consommation et usage de stupéfiant

Par **Hiddensquid**, le **23/03/2021** à **10:40**

Bonjour, j'ai été perquisitionné sur commission rogatoire pour consommation et détention de stupéfiant (5g de cannabis) le 16 mars, et pour avoir acheté plusieurs fois au même réseau. Mon numéro de téléphone devait apparaître plusieurs fois sur le téléphone des revendeurs ce qu'il leur a, je pense, permis de m'identifier.

Le lendemain j'ai été entendu en "audition libre" pour l'écriture du procès verbal. Durant l'audition j'ai reconnu que ma consommation était beaucoup trop élevée et que je me ferai suivre par un addictologue, avec lequel j'ai pris rendez vous dès le lendemain. Je n'ai jamais eu de soucis avec la justice auparavant et les gendarmes ne m'ont rien fait signé comme documents hormis le procès verbal.. Je travaille depuis 2012

Qu'est ce que je risque ?

Cordialement

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/03/2021** à **14:02**

Bonjour

Normalement en dessous de 100 grammes de cannabis, vous risquez simplement une amende de 200 €.

En espérant que vous allez réellement vous mettre en rapport avec un addictologue.